



Habilitation électrique BO BS pour personnel non électricien non habilité

Objectifs

- Permettre au personnel de connaître le contexte réglementaire et technique du risque électrique.
- Savoir effectuer en sécurité des travaux non électriques au voisinage des installations électriques sous tension.
 - Savoir réaliser des réarmements de protection dans les locaux de service électrique (2 journée)
 - D'accomplir des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations et des équipements électriques en BT (2 journée)
 - Permettre à l'employeur la délivrance de l'habilitation correspondante au personnel ainsi formé

Public visé

Personnel appelé à réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones où existent des risques électriques

Niveau de connaissances préalables

Savoir lire et écrire en français

Intervenant

Formateur reconnu expérimenté et diplômé

Durée

2 jours – 14 heures

Participants

12 maxi

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques et de mises en situation pratiques en salle, suivis d'une séance de travaux pratiques (TP) sur le site du stagiaire (obligatoire pour les chargés de chantier)

Sanction fin de formation

Attestation de formation Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation » Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

Documents délivrés si réussite à l'évaluation

Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur. Durée de validité recommandée selon NF C 18 510 : 3 ans



Contenu de la formation

Programme de la formation 1 ère journée Notions de base sur l'électricité :

- Les risques électriques
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Protection contre les dangers électriques
- Les matériels de protection
- Conduite à tenir devant un électrisé
- Conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique

Préparation à l'habilitation :

- Les textes réglementaires
- Le décret du 14/11/88
- La norme UTE C18-510
- Définition des installations de basse et /ou haute tension
- Les distances limites de voisinage (D.L.V.)
- Les distances minimales d'approche (D.M.A.)
- Les zones d'environnement
- L'habilitation BO-HO

Programme de la formation 2 ème journée

- Attitude à adopter dans les locaux électriques et lors d'ouvertures d'armoires
- Visualiser le risque
- Reconnaître l'appareillage
- Savoir utiliser les équipements de protection individuelle
- Réaliser la mise hors tension pour son propre compte
- Délimiter sa zone d'intervention
- Effectuer des manœuvres en toute sécurité
- Rendre compte et rédiger les documents applicables à une intervention

